



Pistolet à billes au collège

Par **ZOULIKA**, le 13/10/2020 à 10:50

Bonjour,

Mon neveu a apporté un pistolet à billes au collège. Aujourd'hui, le collège associe ce jouet à une arme et interdit à mon neveu l'accès au collège avant le conseil de discipline. En ont'ils le droit ?

Merci de votre retour.

Par **jodelariege**, le 13/10/2020 à 12:01

bonjour

une lecture:

<https://www.senat.fr/questions/base/2002/qSEQ020801608.html>

tapez aussi sur votre ordinateur" pistolet à billes et collège " vous aurez plein de témoignages....

Par **ZOULIKA**, le 13/10/2020 à 12:29

Bonjour,

Merci de votre réponse,
Mais ce pistolet à bille n'a rien à voir avec une arme factice.
Il s'agit d'un jouet reçu en gain lors d'une pêche au canard....
La comparaison avec une arme factice est hors de propos.
Cordialement

Par **jodelariege**, le **13/10/2020** à **12:32**

ce n'est pas à nous d'en décider mais au collègue celui ci n'a pas pris la chose à la légère
puisque qu'il y a eu exclusion temporaire et futur conseil de discipline....

Par **Tisuisse**, le **14/10/2020** à **08:54**

Bonjour,

J'ajouterai que, s'agissant de votre neveu, vous n'êtes pas concernée donc vous devriez
laisser ses parents s'occuper de cette affaire.